

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Note verbale datée du 10 juillet 2000, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'État de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de l'informer que l'État de Bahreïn a adopté tous les mécanismes et procédures nécessaires à l'application des paragraphes 6 a) et 6 b) de la résolution 1298 (2000), concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, adoptée par le Conseil de sécurité le 17 mai 2000.

La Mission permanente de Bahreïn vous serait très reconnaissante de faire distribuer la présente note en tant que document du Conseil de sécurité.
